

ANOCA

ASSOCIATION NATIONALE
DES OFFICIERS
DU COMMISSARIAT
DES ARMEES

Fondée en 1892
Reconnue d'utilité publique

Affiliée à l'union des officiers de réserve (UNOR)
et
à l'Association nationale des réserves
de l'armée de terre (ANRAT)



Un peu d'histoire...

Notre association fut créée le 18 novembre 1892, par des officiers d'administration de cadre de l'Intendance, sous le nom de « Réunion amicale de préparation et de perfectionnement des officiers d'administration du cadre auxiliaire de l'Intendance ».

Dès le 29 mai 1893, elle fut reconnue par le ministre de la Guerre. Le 18 juin 1987, notre association se dotait d'un drapeau portant les emblèmes de l'Intendance et du Commissariat de l'armée de terre.

Durant les deux derniers conflits mondiaux, les officiers d'administration firent preuve d'un dévouement constant et exemplaire récompensé par de nombreuses citations (1400 en 1914-1918 et 600 en 1939-1945) parfois au prix du sacrifice de leur vie (149 tués en 1914-1918 et 68 en 1939-1945). Des conflits plus récents sur des territoires d'opérations extérieures comme l'Indochine, l'Algérie, Le Golfe, les Balkans, le Kosovo, l'Afghanistan, le Mali... ont montré l'aptitude de ceux qui étaient engagés, ainsi que l'accomplissement du devoir selon les exemples laissés par nos anciens.

Le 20 juin 1928, un monument aux officiers d'administration morts pour la France fut inauguré par le président de la République au château de Vincennes où se trouvait l'École militaire d'administration. Celle-ci fut transférée en 1947 à Montpellier.

Le 6 mai 2002, une plaque commémorative a été dévoilée au château de Vincennes.

Le 27 juillet 1936, un drapeau fut attribué à l'École militaire d'administration. Il est décoré des deux croix de guerre avec palme décernées l'une en 1926 pour 1914-1918 et l'autre en 1949 pour 1939-1945.

Après plusieurs changements d'appellation en 1927, 1929, 1930, 1936 et 1967, l'association changeait de nom le 1er janvier 1984 pour devenir Association nationale des officiers de réserve du corps technique et administratif de Commissariat de l'armée de terre (ANORCA).

Le 29 septembre 2001 dans le cadre de la refondation et la professionnalisation de l'armée, l'association transforma son signe en ANOCAT pour accueillir les officiers d'active de l'armée de terre comme membres actifs.

Enfin en 2011 avec l'internationalisation des Commissariats, l'association prit le nom d'ANOCA.

Son organisation

C'est une association apolitique (1) régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Les statuts actuels ont été adoptés par les assemblées générales extraordinaires du 18 juin 1984 et du 29 septembre 2001. Statuts à disposition sur le site à l'adresse suivante : <https://anoca.fr/node/80>

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de membres élus par l'assemblée générale et de délégués régionaux représentant les "officiers du commissariat des armées des différentes régions. Il élit son président et, sur convocation de ce dernier, se réunit plusieurs fois par an pour déterminer "les actions à mener. L'un des délégués régionaux est vice-président de l'association.

Les ressources proviennent essentiellement des cotisations des adhérents, cotisation dont le montant est fixé annuellement par le conseil d'administration.

(1) Toutes discussion et manifestation à caractère politique, religieuse ou philosophique, contraires à la discipline militaire ou étrangère à l'objet de l'association est interdit..



Pourquoi adhérer ?	Qui peut adhérer à l'ANOCA	ANOCA – Bulletin d'adhésion
<p>Adhérer à l'ANOCA c'est contribuer à son action qui s'exerce dans trois directions :</p> <p>1-Sur le plan amical</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir une liaison entre ses différents membres (notamment via le site Internet www.anoca.fr ; Resserrer les liens de camaraderie (organisation de repas de cohésion, de visites mêlant le culturel, le militaires, l'industriel, participation à des activités militaires, etc). <p>2 -Sur le plan militaire Renforcer le lien armées-nation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir les actions et objectifs des réserves opérationnelles et citoyennes ; Maintenir une liaison permanente avec les organismes de l'armée et plus particulièrement avec le Commissariat des armées ; Développer l'esprit de défense et le devoir de mémoire ; Participer au Ravivage de la Flamme, en souvenir de ceux qui sont morts pour la France. <p>3 Sur le plan entraide</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer un service d'entraide entre ses différents membres ; Soutenir la caisse d'entraide de l'ANOCA pour une aide sociale lors de graves épreuves. 	<p>L'association comprend des membres actifs, amis, d'honneur et donateurs.</p> <p>Peuvent être admis en qualité de :</p> <p>Membres actifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Les officiers du Commissariat des Armées et les officiers ayant servi dans le commissariat de l'armée de terre ; Les élèves, anciens élèves, des Écoles Militaires d'Administration, les officiers, sous-officiers et personnels civils y servant ou y ayant servi. <p>Membres amis</p> <ul style="list-style-type: none"> Les conjoints des membres actifs décédés ; Les officiers des armées autres que ceux désignés ci-dessus. <p>Membres d'honneur</p> <ul style="list-style-type: none"> Les personnes qui ont rendu des services éminents à l'association. <p>Membres donateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Les personnes physiques qui ont effectué un versement d'un montant au moins égal à celui fixé chaque année pour la cotisation par le conseil d'administration. <p>Si vous voulez apporter votre contribution, l'association sera heureuse de vous accueillir, A cet effet pour vous joindre à nous, veuillez remplir le bulletin d'adhésion ci-contre.</p>	<p>Nom</p> <p>Prénom.....</p> <p>Né(e) le .././.... à</p> <p>Adresse domicile</p> <p>.....</p> <p>Téléphone fixe .././.././.. Portable .././.././..</p> <p>Courriel</p> <p>Grade</p> <p>Décorations</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Origine (active-réserve-autre : à préciser)</p> <p>.....</p> <p>Ancrage (terre-air-mer)</p> <p>Promotion EOR n°</p> <p>Promotion active</p> <p>.....</p> <p>Profession.....</p> <p>Employeur.....</p> <p>Adresse</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Je règle ma cotisation pour l'année : 22 euros cotisation ANOCA 44 euros cotisation ANOCA + abonnement à la revue Armée défense</p> <p>A adresser, signé avec le règlement à : LCL(H) Paul DUFOUR 215, avenue des Bigochets 78670 VILLENES SUR SEINE Tél : 01 39 75 99 59 Portable : 06 87 35 24 37 Courriel : dufour.paul7878@orange.fr</p>